

1  
Séance du vendredi 6 août 1915.

Présidence de M. De Selves,  
Vice - Président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aumont, Astier,  
Chastenet, Lucien Cornet, Doumer, Maurice  
Frank, Lucien Hubert, Jeanneney, Guillier,  
Lourties, Millies-Lacroix, Peyronnet, -  
Courron, Petitjean.

L'ordre du jour appelle la nomination  
d'un cinquième membre à adjoindre aux  
délégués des grandes commissions chargés d'exa-  
miner le rapport de M. Chéron sur l'organisation  
économique de la guerre.

M. Henry Michel est nommé à l'una-  
nimité membre de la délégation.

M. Petitjean fait connaître les grandes  
lignes de son rapport sur la proposition de  
loi, adoptée par la Chambre des députés,  
portant ouverture d'un crédit de deux  
millions de francs pour assistance aux  
militaires en instance de réforme ou  
réformés pour tuberculose.

M. Millies-Lacroix dégage l'économie  
du projet de loi et signale les conditions

singulières dans lesquelles il a été présenté.  
 Il est au moins fallu que l'autorité militaire  
 indiquât au Parlement comment le service  
 d'assistance allait être organisé. On lui  
 demande aujourd'hui deux millions; ce crédit  
 ne sera-t-il pas bientôt dépassé, s'il n'est  
 pas soumis surtout au contrôle de l'Etat?

M. Donner ajoute que si le ministre  
 de la guerre avait jugé que ce crédit lui était  
 nécessaire, son devoir était de déposer un  
 projet de loi dans ce sens.

M. Jannoney estime au contraire qu'il  
 s'agit là d'une œuvre à laquelle le ministère  
 de la guerre doit rester indifférent.

M. Guillier partage l'opinion de M.  
 Donner et dit que la commission ne  
 devrait discuter un projet de ce genre que  
 dans le cas où le Gouvernement lui-même  
 en aurait pris l'initiative.

M. le Président demande à la commission  
 si elle désire entendre sur cette proposition  
 de loi M. Beissac directeur général des  
 services d'hygiène au ministère de l'intérieur.

La commission décide d'entendre  
 immédiatement M. le Directeur.

M. Beissac est introduit et expose  
 tout d'abord ~~et expose~~ la genèse de

la proposition de loi qu'il fait suivre  
 d'un historique complet de la question. Il  
 déclare ensuite que le Gouvernement, après  
 avoir consulté les conseils généraux réunis  
 à la session d'août et constaté que trente  
 d'entre eux, favorables à la proposition de  
 M. Honorat, étaient disposés à mettre à  
 sa disposition pour l'organisation de cette  
 œuvre humanitaire des immeubles où pourraient  
 être établis des sanatoria de fortune, donne  
 son consentement à la transformation en  
 proposition de loi de l'amendement de M.  
 Honorat. Il ne s'agit en somme, que  
 d'encourager une œuvre privée sous la  
 surveillance du Gouvernement et des préfets  
 pour employer les progrès de la tuberculose  
 par tous les moyens que la science actuelle  
 a découverts. Il ne s'agit pas, en l'espèce,  
 de création d'organes nouveaux ni de  
 nomination de fonctionnaires, définitifs.  
 on n'établit avec le crédit demandé  
 que d'installations provisoires.

M. Lucien Cornet voudrait savoir  
 quel sera le personnel choisis et fait allusion,  
 à ce propos, à la question religieuse.

M. le Directeur répond que ce personnel  
 ne sera composé que de médecins et

4  
 11 infirmières choisies dans l'œuvre des  
 visiteuses de Paris qui sont, comme on sait,  
 sous la direction de M<sup>lle</sup> Milliard.

Voilà, ajoute-t-il, les renseignements  
 que je puis donner à la commission sur  
 l'organisation intérieure des sanatoria.  
 Que va-t-on prendre sur les deux millions ?  
 une somme de 500,000 fr. destinée à  
 solder le prix des installations matérielles  
 dont M. le Directeur nous a le tableau  
 au rapporteur.

Après un nouvel échange d'observations  
 entre M. M. Aimond, Millies-Lacroix, Lucien  
Cornet, Jeanneney, Cayronnet, Brinac et  
 le Président, ce dernier remercie de ses rensei-  
 gnements M. le Directeur général qui se retire.

M. Doumer exprime l'avis que cette  
 proposition de loi ne peut être votée sans  
 qu'on ait procédé à une étude plus complète  
 de la question.

M. Guillier dit que l'on n'a  
 discuté jusqu'ici que sur des points -  
 d'arguette. Il estime, pour sa part, qu'il  
 y a quelque chose à faire pour les tuberculeux,  
 que le Gouvernement tient à ce projet  
 et qu'il serait d'avis de l'adopter.

M. Edizjian parle dans le même sens.

M. Millies-Lacroix n'admet pas que  
 le Gouvernement n'ait pas pris l'initiative

5

sur une question partielle. Il trouve, quant à lui, que le projet est mal étudié et qu'on ne sait pas où l'on ira au point de vue de la dépense.

M. Jeanneret considère que la question de fond doit primer la question de forme.

M. Doumer croit que la question doit être envisagée d'une manière générale et qu'on est en droit de se demander s'il ne vaudrait pas mieux procéder à un remaniement des hôpitaux militaires.

M. Jeanneret se montre favorable à cette manière de voir et conclut en disant qu'en ce qui concerne la proposition de loi en discussion, il importerait de demander au Gouvernement ce qu'il y aurait lieu de faire pour arriver à des solutions précises.

M. Pétizian fait remarquer que la Commission supérieure de la tuberculose dont il fait partie considère qu'il y a une argutie absolue à voter cette proposition de loi.

A la suite d'un nouvel échange d'observations entre M. M. Doumer, Pétizian, Lourtier, Millies-Lacroix, et sur la proposition de ce dernier, la

6

commission d'ici de l'entendre dans une  
prochaine séance non seulement le sous-  
secrétaire d'Etat chargé du service de  
la santé, mais le Gouvernement, c'est-à-  
dire M. le Ministre de la guerre, de  
~~l'intérieur~~ l'intérieur et des finances.

La séance est levée à 4 heures.

---